
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Le jeudi 13 avril 2017 à 13 h 30
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commissaires présent(e)s :

Mme Michèle D. Biron, présidente

Conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent

Mme Christine Gosselin, vice-présidente

Conseillère d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal

Mme Michelle Di Genova Zammit

Conseillère d'arrondissement, Anjou

M. Manuel Guedes

Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux

Conseiller d'arrondissement, Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine

Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà

Conseiller de la ville, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin

Conseillère de la ville, Sud-Ouest

Commissaire absente :

Mme Marie Cinq-Mars

Mairesse, Outremont

Le quorum est atteint.

Aussi présents :

Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme

Mme Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture

M. Ivan Filion, directeur, Bibliothèques de Montréal, Service de la culture

Mme Claire Rocher, conseillère en planification, Service de la culture

Mme Emmanuelle Hébert, conseillère en planification, Service de la culture

Assistance : 17 citoyens et représentants d'organismes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Michèle D. Biron, ouvre la séance à 13 h 40 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Elle explique que l'assemblée d'aujourd'hui permettra de poursuivre et de clore la deuxième étape de la consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, qui vise à entendre les mémoires et opinions des citoyens et organismes intéressés. Il s'agit de la huitième séance publique tenue par la Commission en ce sens depuis la fin mars.

Après s'être présentée, la présidente invite les membres de la Commission à faire de même à tour de rôle. Elle souligne la présence dans la salle de Mme Manon Gauthier, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme au comité exécutif. Elle salue ensuite les représentants du Service de la culture qui assistent à l'assemblée, soit Mme Suzanne Laverdière, directrice, M. Ivan Filion, directeur des Bibliothèques de Montréal, ainsi que Mmes Claire Rocher et Emmanuelle Hébert, toutes deux conseillères en planification.

La présidente rappelle le mandat de la Commission, de même que les moyens de communication utilisés pour solliciter la participation des Montréalaises et des Montréalais à cette consultation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Nathalie Pierre-Antoine, appuyée par Mme Christine Gosselin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal : audition des mémoires et période de questions des membres de la Commission

Avant de débiter l'audition des mémoires et opinions, la présidente avise l'assemblée du désistement de l'un des organismes inscrits sur la liste des intervenants. Elle indique que cet organisme soumettra tout de même un mémoire écrit, lequel sera disponible sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes.

La présidente énonce ensuite diverses consignes à l'attention des représentants des dix autres organismes inscrits, puis les invite à tour de rôle à présenter à la Commission leurs principales observations. Chaque présentation est suivie d'une période d'échange avec les commissaires.

3.1. M. BERNARD GUÉRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MME CATHERINE RONDEAU, ARTISTE ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC

M. Guérin prend la parole le premier pour présenter le mandat du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV), dont le texte d'opinion présenté aujourd'hui s'intéresse essentiellement au réseau Accès culture. Tout en reconnaissant le rôle clé joué par ce réseau pour la représentation d'expositions artistiques à Montréal, M. Guérin attire l'attention des commissaires sur les problèmes récurrents auxquels font face les artistes qui exposent dans ses installations, particulièrement sur le plan du paiement des droits d'exposition, jugé trop souvent aléatoire et dérisoire. Elle-même artiste professionnelle, Mme Rondeau témoigne par la suite de sa propre expérience à cet effet.

Partant de ce constat, le RAAV invite donc la Ville à profiter de l'adoption d'une nouvelle Politique culturelle pour doter le réseau Accès culture d'un cadre harmonisé pour la tenue des expositions, qui contiendrait des dispositions portant spécifiquement sur les tarifs minima pour les droits d'exposition et qui s'appliquerait de manière contraignante et uniforme dans l'ensemble des lieux d'exposition affiliés au réseau, voire dans toutes les installations relevant de la Ville. Cette position est présentée plus en détail dans le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Anne-Marie Sigouin	Se désolé des constats faits à la lumière de cette présentation considérant que la rémunération des artistes et la reconnaissance des droits d'auteur devrait être un domaine où la Ville agit de manière exemplaire / Demande des précisions au sujet des auteurs du Guide des bonnes pratiques du réseau Accès culture, lequel existerait depuis 2011 / Reconnaît l'acuité de la question des budgets que la Ville alloue aux maisons de la culture.
M. Giovanni Rapanà	Demande quelles seraient les mesures particulières, autres que financières, que la Ville devrait mettre de l'avant dans sa nouvelle Politique afin de répondre aux demandes de l'organisme.
Mme Christine Gosselin	Demande s'il serait pertinent que la Ville, en plus d'offrir un cachet acceptable aux artistes, les soutienne par ailleurs pour la mise en marché de leurs œuvres exposées, de manière à contribuer à l'amélioration de leur autonomie financière.

3.2. MME JULIE LALOIRE, DIRECTRICE ET MME JULIE CALVÉ, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, OXY-JEUNES

À titre de membre du conseil d'administration d'Oxy-Jeunes, Mme Calvé souligne en premier lieu la pertinence de la mission de cet organisme et sa contribution importante à la participation citoyenne des jeunes de 12 à 17 ans, à partir des valeurs d'équité, d'accessibilité et de diversité. Dans ce cadre, les arts et la culture sont considérés comme de puissants vecteurs de cohésion sociale et de vivre ensemble, tel que le reconnaît d'ailleurs le projet de Politique. Mme Calvé demande que le travail d'Oxy-Jeunes soit encore mieux reconnu et soutenu par la Ville de Montréal afin de réduire sa dépendance à l'égard de ses partenaires privés et de favoriser son déploiement sur l'ensemble du territoire montréalais.

Mme Laloière précise de son côté qu'Oxy-Jeunes œuvre tout particulièrement dans le domaine du loisir culturel et en vue de favoriser l'accessibilité aux arts pour les jeunes vulnérables. Elle invite la Ville à reconnaître, dans sa Politique, le rôle essentiel joué par les organismes communautaires culturels ancrés dans les quartiers, qui participent au développement du loisir culturel et dont l'action se situe au carrefour du développement social et du développement culturel. Le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse ville.montréal.qc.ca/commissions, contient diverses recommandations précises à cet effet.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Christine Gosselin	Reconnaît que le développement d'ententes interarrondissements pour les actions culturelles locales à portée pan-montréalaise demeure un chantier à mettre en branle / Demande si l'organisme a également présenté un mémoire lors de la consultation sur la Politique de développement social / Demande quelle est la teneur de l'entente qui lie l'organisme à l'arrondissement de Ville-Marie.
M. Giovanni Rapanà	Reconnaît la pertinence du travail réalisé par l'organisme / Reconnaît l'importance que ce travail soit adéquatement soutenu sur le plan financier / Demande quels seraient les ajouts qui seraient nécessaires pour faire en sorte que le projet de Politique permette d'améliorer ce soutien.

3.3. M. ALAIN GRÉGOIRE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MME DIANE CHEVALIER, DIRECTRICE, RELATIONS AVEC LES PUBLICS, LA MAISON THÉÂTRE

M. Grégoire fait d'abord valoir le caractère unique de La Maison Théâtre en tant qu'institution culturelle dédiée à la diffusion théâtrale pour les jeunes publics, un secteur où le Québec est reconnu pour son excellence à l'échelle internationale. Il reconnaît la force de la vision portée par le projet de Politique soumis à la consultation, une vision qu'il juge cohérente, d'avant-garde et inclusive. M. Grégoire indique cependant du même souffle que l'ère du numérique exige de l'aide, des moyens et des expertises spécialisées, lesquels demeurent souvent, dans le contexte actuel, hors de la portée des acteurs culturels montréalais.

La Maison Théâtre déplore par ailleurs ne trouver nulle part dans le projet de Politique de reconnaissance du rôle que jouent les écoles primaires et secondaires dans l'éveil à l'art. M. Grégoire y va de propositions pour que la Ville développe des incitatifs à sa mesure pour une participation culturelle accrue de ses écoles. Il suggère également que l'adoption d'une nouvelle Politique soit l'occasion de développer une meilleure complémentarité entre le réseau culturel municipal et les diffuseurs spécialisés, comme en fait foi le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Giovanni Rapanà	Reconnaît l'importance de tenir compte du rôle joué par les écoles pour l'essor de la culture à Montréal / S'intéresse à la relation qu'entretient La Maison Théâtre avec les commissions scolaires sur le territoire montréalais.
M. Pierre L'Heureux	Demande plus de détails sur la forme que pourrait prendre un éventuel partenariat entre la Ville et La Maison Théâtre / Suggère de faire un travail de sensibilisation auprès des parents membres des conseils d'établissement des écoles pour encourager la fréquentation des institutions culturelles par les enfants.
Mme Christine Gosselin	Indique trouver certains échos entre les préoccupations présentées ici et celles exprimées par le Conseil québécois du théâtre dans son mémoire / S'interroge sur l'arrimage qui peut être fait avec les initiatives proposées dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'enfant de la Ville.
Mme Nathalie Pierre-Antoine	Demande des précisions sur les attentes de La Maison Théâtre pour ce qui concerne une meilleure collaboration avec la Ville.

3.4. MME GÉRALDINE DALLAIRE, FONDATRICE, PÔLE ENTREPRENEURIAT CULTUREL ET CRÉATIF

Comme son nom l'indique et compte tenu de sa vocation, le Pôle entrepreneuriat culturel et créatif s'est uniquement penché, pour la rédaction de son mémoire, sur le premier chantier proposé dans le projet de Politique et qui porte précisément sur l'entrepreneuriat culturel et créatif. Après une rapide introduction pour expliquer ce qu'est l'entrepreneuriat culturel, Mme Dallaire insiste sur l'innovation et la création de valeur (richesse, emploi) comme moteurs clés de ce secteur.

Dans l'objectif de développer un écosystème à Montréal qui favorise spécifiquement les entrepreneurs culturels, Mme Dallaire propose ensuite trois grandes recommandations, comme en font foi le [mémoire](#) et la [présentation](#) de l'organisme, disponibles sur le site web des commissions permanentes. D'abord, il s'agit de développer une compréhension claire des besoins de ces entrepreneurs et de leurs trajectoires à l'aide d'une analyse d'envergure, ensuite d'accompagner et de structurer leur cycle de vie, et enfin, de développer des initiatives de sensibilisation afin de mieux faire connaître leur travail et leur importance dans le tissu social et économique de la ville.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Pierre L'Heureux	Salue la rigueur du travail présenté / S'interroge sur la place que devrait prendre l'action municipale dans la mise en œuvre des initiatives proposées à travers les trois recommandations.
M. Giovanni Rapanà	Demande des précisions au sujet des outils de financement innovants mentionnés dans la présentation comme moyen permettant de structurer le cycle de vie des entrepreneurs culturels.

3.5. M. FRANCIS FARLEY-CHEVRIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET M. ANDRÉ ROY, PRÉSIDENT PAR INTÉRIM, UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

M. Roy explique en introduction que l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socioéconomique des écrivains. Il signale également d'entrée de jeu que le développement culturel de Montréal passe plus que jamais par le secteur du livre, qui représente l'industrie culturelle la plus importante au Québec.

M. Roy cite ensuite diverses initiatives structurantes que ce secteur pourrait développer en vue de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel de la Ville, et ce, dans la mesure où il bénéficierait de l'appui financier nécessaire : réseau de résidences d'écrivains dans les bibliothèques, résidences de traducteurs, concept de bibliothèques hors les murs, rayonnement de la littérature par la toponymie, littératie de base, etc. L'UNEQ en appelle en outre au développement d'un réseau de bibliothèques solide et dynamique et à des engagements clairs pour ce qui concerne les ressources financières allouées au Conseil des arts de Montréal. M. Roy invite la Ville à accorder, dans sa Politique, plus d'attention au livre en tant qu'industrie et expression culturelles, comme en fait foi le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Giovanni Rapanà	S'interroge sur l'intérêt de miser sur un meilleur partenariat entre la Ville et les commissions scolaires pour lutter contre l'analphabétisme à Montréal.
M. Pierre L'Heureux	Rappelle l'existence d'une pratique importante à la Ville et qui encourage la diffusion du livre, celle des politiques d'achat local de livres par les grandes bibliothèques montréalaises / S'interroge sur les moyens d'envisager des investissements majeurs dans les bibliothèques à l'ère de la dématérialisation du support sur lequel s'inscrit désormais la connaissance et la culture.
Mme Nathalie Pierre-Antoine	Reconnaît l'intérêt d'offrir une place plus grande au livre dans la Politique culturelle de la Ville.

3.6. M. JIMMY DI GENOVA, DIRECTEUR FONDATEUR, CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CULTURE TRADITIONNELLE MARIUS-BARBEAU

Le mémoire du Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau porte sur le patrimoine vivant ou immatériel, lequel serait, comme M. Di Genova l'indique, largement négligé par le projet de Politique de développement culturel soumis par la Ville.

En référant à la définition qu'en donne l'UNESCO, M. Di Genova réitère d'abord l'importance du patrimoine immatériel pour le maintien de la diversité culturelle, à Montréal et ailleurs. Le patrimoine vivant ou immatériel serait également source d'un dialogue interculturel fondamental dans l'espace urbain. En ce sens, il aurait un rôle incontournable à jouer pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par le projet de Politique en matière de vivre ensemble. Le mémoire du Centre, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, fournit quelques recommandations à cet effet. M. Di Genova conclut en disant soutenir l'analyse présentée précédemment à la Commission par le Conseil québécois du patrimoine vivant et invite les membres à en tenir compte dans leurs délibérations.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Giovanni Rapanà	Salue la contribution de l'organisme à la réflexion que doit avoir la Commission sur le patrimoine vivant / Accueille favorablement la proposition de procéder à un inventaire des pratiques et des ressources qui existent à Montréal dans ce domaine.
--------------------	---

Mme Michèle D. Biron

Souligne la finesse de l'épilogue présenté dans le mémoire, qui rappelle de manière poétique l'importance de la diversité dans le paysage culturel d'ici.

3.7. MME MARIE-JOSÉE PARENT, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DESTINATIONS

Les commentaires de DestiNATIONS, organisme qui poursuit un projet d'ambassade culturelle autochtone à Montréal, sont présentés de manière verbale seulement par Mme Parent, qui débute en saluant le travail fait pour rédiger le projet de Politique soumis à la consultation. Mme Parent tient à attirer l'attention des commissaires sur quelques éléments généraux et d'autres points plus spécifiques qui mériteraient cependant d'être reconsidérés dans le projet.

D'abord, elle observe que telle que rédigé, le projet ne rend pas justice à tous les efforts actuellement déployés par la Ville pour mettre en œuvre une véritable politique de la réconciliation, qui fera de Montréal un leader dans ses relations avec les peuples autochtones. Mme Parent suggère d'aller plus loin pour mettre l'autochtonie ouverte et contemporaine à l'avant-plan, entre autres en intégrant au projet un bloc d'objectifs et de priorités qui y serait dédié. Elle se questionne par ailleurs sur l'importance accordée dans le projet – et notamment dans son titre – aux enjeux du numérique et à l'entrepreneuriat culturel et explique que l'innovation en culture et en art prend souvent des formes éclatées, qu'il est difficile de reconnaître et d'inscrire dans un cadre entrepreneurial.

De manière plus précise, Mme Parent remet en question la formulation présentant le métissage des cultures comme « une richesse de l'immigration » alors que Montréal constitue pourtant un lieu millénaire de rencontre et de métissage entre cultures autochtones. Elle invite également la Ville à revoir sa référence au concept d'art autochtone et à plutôt reconnaître les pratiques culturelles autochtones dans toute leur pluralité et leur diversité. Enfin, Mme Parent recommande de revoir l'utilisation du terme « préservation », lequel tend à référer à un ancrage folklorique dans le passé alors même que les peuples autochtone ont entrepris tout récemment, partout au Canada, une véritable entreprise de reconstruction culturelle axée sur des traditions en évolution.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Pierre L'Heureux	Questionne la proposition visant l'ajout d'un bloc d'objectifs dédiés aux cultures autochtones dans la Politique, un tel ajout pouvant avoir pour effet d'amplifier la marginalisation du fait autochtone à Montréal et mettant ces cultures dans une case à part / Demande si, dans ce contexte, l'intégration d'une perspective autochtone transversale ne serait pas préférable.
M. Manuel Guedes	Demande des précisions sur les actions qui pourraient être mises en œuvre pour favoriser la prise en compte des cultures autochtones dans les programmes scolaires.
Mme Christine Gosselin	Accueille favorablement le commentaire portant sur la surreprésentation des enjeux numériques dans le projet / Salue le rappel de l'importance de reconnaître la diversité des cultures autochtones ainsi que leur métissage / Observe que cette reconnaissance pourrait servir de levier pour relever le défi plus large de la reconnaissance de la diversité montréalaise comme composante culturelle majeure de la ville.

3.8. MME MYRIAM GRONDIN, CHEF, DOSSIERS DE PROTECTION DU MONT ROYAL ET M. MEHDI GHAFOURI, MEMBRE DU COMITÉ AMÉNAGEMENT ET CONCERTATION, LES AMIS DE LA MONTAGNE

Après avoir présenté Les Amis de la montagne, qui a pour mission la protection et la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel du mont Royal, Mme Grondin mentionne que l'organisme se réjouit de constater, à la lecture du projet de Politique, que le mont Royal y trouve une place comme icône de la ville et que le statut de site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec y est également mentionné. Cependant, Les Amis de la montagne tiennent aujourd'hui à attirer l'attention des commissaires sur certains éléments qu'il serait valable d'ajouter dans la Politique.

Mme Grondin démontre d'abord à quel point, au-delà de son statut d'icône, le mont Royal est fondamental au processus de développement culturel de Montréal. Elle présente ensuite quatre recommandations visant globalement à faire en sorte que la Politique culturelle de la Ville permette d'assurer la cohérence des interventions visant la préservation de l'intégrité et la mise en valeur du mont Royal et de ses composantes. Ces recommandations sont définies en détail dans la présentation visuelle accompagnant le propos de Mme Grondin et disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Christine Gosselin	Demande des précisions au sujet de la recommandation visant la préservation de l'intégrité du mont Royal comme lieu de patrimoine culturel, laquelle passerait par l'interdiction des grandes manifestations culturelles qui pourraient s'y tenir.
M. Pierre L'Heureux	Rappelle l'intérêt de comparer l'œuvre montréalaise de Frederick Law Olmsted (le parc du Mont-Royal) à celle de New York (le Central Park), chacune ayant des vocations très différentes.
M. Giovanni Rapanà	Reconnaît l'importance du mont Royal pour l'identité de la ville de Montréal / Demande des précisions sur la position de l'organisme concernant la tenue d'activités culturelles sur la montagne.

3.9. MME SUZANNE GOUIN, PRÉSIDENTE, PRINTEMPS NUMÉRIQUE

Mme Gouin débute la présentation de ses commentaires, exprimés ici de manière verbale seulement, en expliquant que le Printemps numérique est né en 2015 d'une volonté de fédérer, grâce à l'appui de la Ville, du gouvernement du Québec et de Concertation Montréal, l'ensemble des activités de créativité numérique qui émergeaient alors à Montréal (festivals, installations, expositions et conférences). Le plan stratégique de l'organisme, élaboré en 2016, rejoint la vision et les objectifs du projet de Politique de développement culturel, en mettant notamment de l'avant la volonté de promouvoir Montréal comme capitale de la créativité numérique.

Mme Gouin décrit ensuite chacun des objectifs stratégiques du Printemps numérique, qui se déclinent en six axes : (1) la visibilité, en décuplant la notoriété des acteurs créatifs et en développant des vitrines de cette créativité numérique à l'internationale; (2) la veille, qui vise la récolte, l'analyse et la restitution des données stratégiques liées à la créativité numérique; (3) le développement économique, par la facilitation des arrimages entre les événements et les interventions des différents acteurs numériques; (4) l'agitation du domaine, en développant des initiatives structurantes pour accompagner la croissance du secteur; (5) le maillage, par le développement de mécanismes de rencontre pour les différents acteurs du numérique, et enfin (6) la médiation, en favorisant le développement d'une culture numérique par la mise en place d'outils de médiation culturelle. Mme Gouin conclut en soulignant qu'à travers la poursuite de ces objectifs, le Printemps numérique constitue un véhicule de prédilection afin de rassembler, de stimuler et de faire rayonner la créativité numérique montréalaise, ici et à l'international.

La période de questions et de commentaires ne donne lieu à aucune intervention de la part des commissaires.

3.10. MME MELISSA PROIETTI, RESPONSABLE, CONVENTION INTERNATIONALE DE LA CULTURE URBAINE (REPRÉSENTANT LE FESTIVAL UNDER PRESSURE ET LA GALERIE FRESH PAINT)

Mme Proietti explique sa présence devant la Commission par une volonté de faire connaître les activités menées dans le cadre de la Convention internationale de la culture urbaine (CICU) par des artistes émergents montréalais, plus particulièrement dans le domaine des arts urbains. Le Festival Under Pressure a été créé il y a vingt-deux ans par l'organisme, qui a donc une expertise reconnue dans ce secteur d'activité. Mme Proietti poursuit en présentant ce festival ainsi que la galerie Fresh Paint, autre projet important du CICU.

Le CICU a d'abord pour mission la démocratisation de la culture urbaine à Montréal et la stimulation d'un dialogue entre artistes et publics. Il œuvre, grâce à la contribution de travailleurs bénévoles, pour améliorer la visibilité des artistes émergents à Montréal et pour les appuyer dans le développement de leur carrière. Ainsi, Mme Proietti insiste tout particulièrement sur l'importance de soutenir les artistes émergents et les lieux qui nourrissent leur créativité à Montréal. Les projets menés sous l'égide du CICU dans les écoles et qui misent fortement sur le réseautage témoignent de la possibilité, à travers les arts, d'offrir des outils pour que les personnes marginalisées puissent faire entendre leur voix dans leurs communautés, qui s'en trouvent elles-mêmes renforcées. Mme Proietti se dit donc ravie de constater que ce type d'approche trouve une place dans le projet de Politique. Le CICU propose trois recommandations spécifiques pour amener la Ville à réaliser les objectifs qu'elle se donne sur ce plan, comme en font foi le [mémoire](#) et la [présentation](#) de l'organisme, disponibles sur le site web des commissions permanentes.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Manuel Guedes	Salue le travail et la qualité des projets réalisés par l'organisme et tout particulièrement ceux qui contiennent un volet entrepreneurial / En appelle au développement de ce type de projet dans l'est de la ville.
------------------	---

Mme Christine Gosselin	Demande des informations sur les sources de financement qui permettent à l'organisme de développer des projets artistiques dans les écoles.
M. Giovanni Rapanà	Accueille favorablement la recommandation visant à utiliser les locaux vacants pour offrir des espaces de création aux artistes émergents.

Cette présentation étant la dernière prévue à l'horaire, la présidente remercie tous les participants à cette séance et les assure que la Commission étudiera avec soin leurs mémoires, afin de déposer des recommandations qui reflètent leurs préoccupations.

La présidente signale à l'assemblée que la Commission reçoit par ailleurs ce soir dix-neuf mémoires n'ayant pas été présentés publiquement, mais qui, tout comme ceux déposés aujourd'hui, seront rendus disponibles dès demain sur le site web de la Commission, soit ceux des organismes suivants :

- 1- Regroupement des producteurs multimédias
- 2- Orchestre métropolitain
- 3- Association des libraires du Québec
- 4- École nationale de théâtre
- 5- Association nationale des éditeurs de livres
- 6- Association des galeries d'art contemporain
- 7- Conseil québécois des arts médiatiques
- 8- Evenko et le Festival musique et arts Osheaga
- 9- Infringement Festival
- 10- En Piste, Regroupement national des arts du cirque
- 11- Société historique de Rivière-des-Prairies
- 12- Regroupement Pied Carré
- 13- Conseil québécois du loisir
- 14- Association québécoise du loisir municipal
- 15- Groupe Sensation Mode
- 16- Odace événements
- 17- AlterGo
- 18- Société des musées de Montréal
- 19- Association des Sociétés de développement commercial de Montréal

4. Levée de l'assemblée

La présidente remercie à nouveau tous les intervenants qui ont pris le temps de lire attentivement le projet de Politique, de rédiger un mémoire et de venir faire part à la Commission de leur avis. Elle remercie également les personnes-ressources du Service de la culture pour leur appui. Elle rappelle que les commissaires se réuniront au cours des prochaines semaines pour analyser les mémoires et commentaires reçus et faire les recommandations qu'ils jugent les plus appropriées.

La présidente annonce enfin que la troisième et dernière partie de la consultation consistera en l'adoption de ces recommandations, prévue pour le jeudi 4 mai à 16 h 30, ici même dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. À la suite de cette assemblée, la Commission déposera son rapport au conseil municipal et il reviendra alors au comité exécutif et au Service de la culture d'y donner les suites nécessaires.

La séance est levée à 17 h, sur une proposition de M. Manuel Guedes, appuyée par Mme Michelle Di Genova Zammit.

DÉPOSÉ LE 18 AVRIL 2018

Michèle D. Biron
Présidente
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste